

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 47 (1967)
Heft: 3: L'horlogerie

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 49 assemblée générale : 26 juin 1967

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

49^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 juin 1967

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 26 juin 1967 au Pavillon Dauphine sa 49^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Jean-Louis Gilliéron et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Le Rapport annuel, reproduit ci-après, a été lu par le Directeur général, M. Georges O. Robert-Tissot, Docteur en droit. Après lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration pour 1966

Introduction

L'année 1966 a été sur le plan du commerce extérieur une période d'attente des résultats du Kennedy-Round. Les cercles économiques suisses souhaitaient en effet un abaissement sensible des barrières douanières, susceptible de compenser en partie la discrimination existant entre le Marché commun et l'AELE, et pour permettre de développer les échanges commerciaux avec les autres nations.

Malgré l'aggravation des conditions d'échange entre les pays du Marché commun et de l'AELE, le déficit traditionnel du commerce extérieur de la Suisse qui était de 3 milliards 65 millions de francs suisses en 1965, a été réduit à 2 milliards 811 millions en 1966. Ce résultat a été obtenu grâce à une augmentation de 10,4 % des exportations totales et de 6,7 % seulement des importations.

En valeur, les exportations totales de la Suisse ont atteint en 1966 : 14 milliards 204 millions de francs suisses et sont en augmentation de 1 milliard 343 millions par rapport à l'année précédente.

Quant aux importations, elles se sont élevées en tout à 17 milliards et 15 millions de francs suisses en 1966.

Échanges avec le Marché commun

La part des exportations suisses vers le Marché commun, qui représentait en 1965 39,8 % de l'ensemble, a fléchi à 38 % en 1966. A titre indicatif, la différence entre 1962 et 1966 qui est de 4 % représente une perte de potentiel sur ce marché d'environ 570 millions de francs.

Les importations suisses ont légèrement baissé de 62,2 % en 1965 à 60,4 % en 1966.

Échanges avec l'Association Européenne de Libre-Échange

Les exportations suisses vers les pays de ce groupe ont représenté 19,6 % contre 19,8 % en 1965.

Quant aux importations, les pays de l'AELE ont fourni 15,6 % du total des importations suisses, contre 14,9 % en 1965.

Comme précédemment, la Suisse achète autant à sa grande voisine, la France, qu'à l'ensemble de ses partenaires de l'AELE.

Place de la Suisse dans le commerce extérieur de la France

- cinquième client;
- septième fournisseur.

Les exportations de la France vers la Suisse ont atteint en 1966 la somme de 2 milliards 847 millions de francs français sans différence sensible par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les importations de la France en provenance de la Suisse, elles se sont élevées à 1 milliard 403 millions de francs français, représentant la moitié des achats suisses en France.

La différence en faveur de la France entre le total de ses ventes en Suisse et le total de ses achats s'est donc élevée en 1966 à 1 milliard 444 millions de francs français.

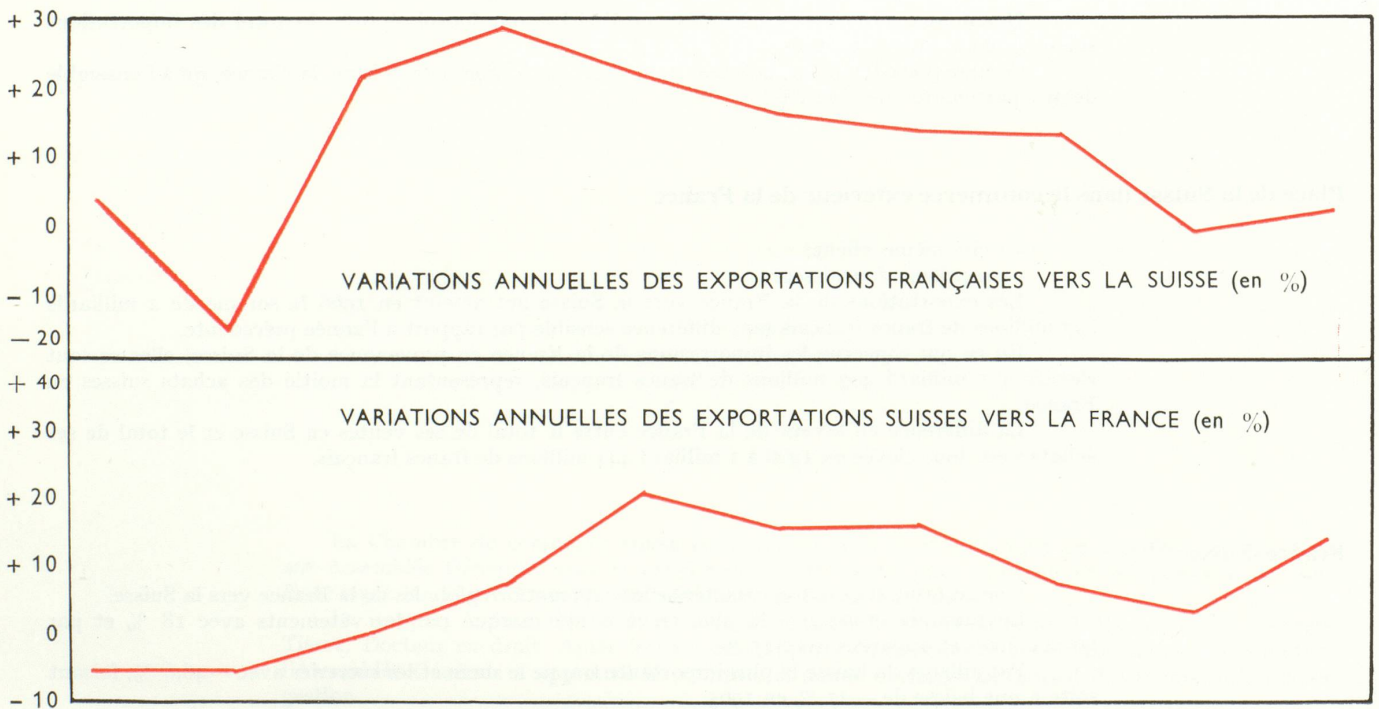
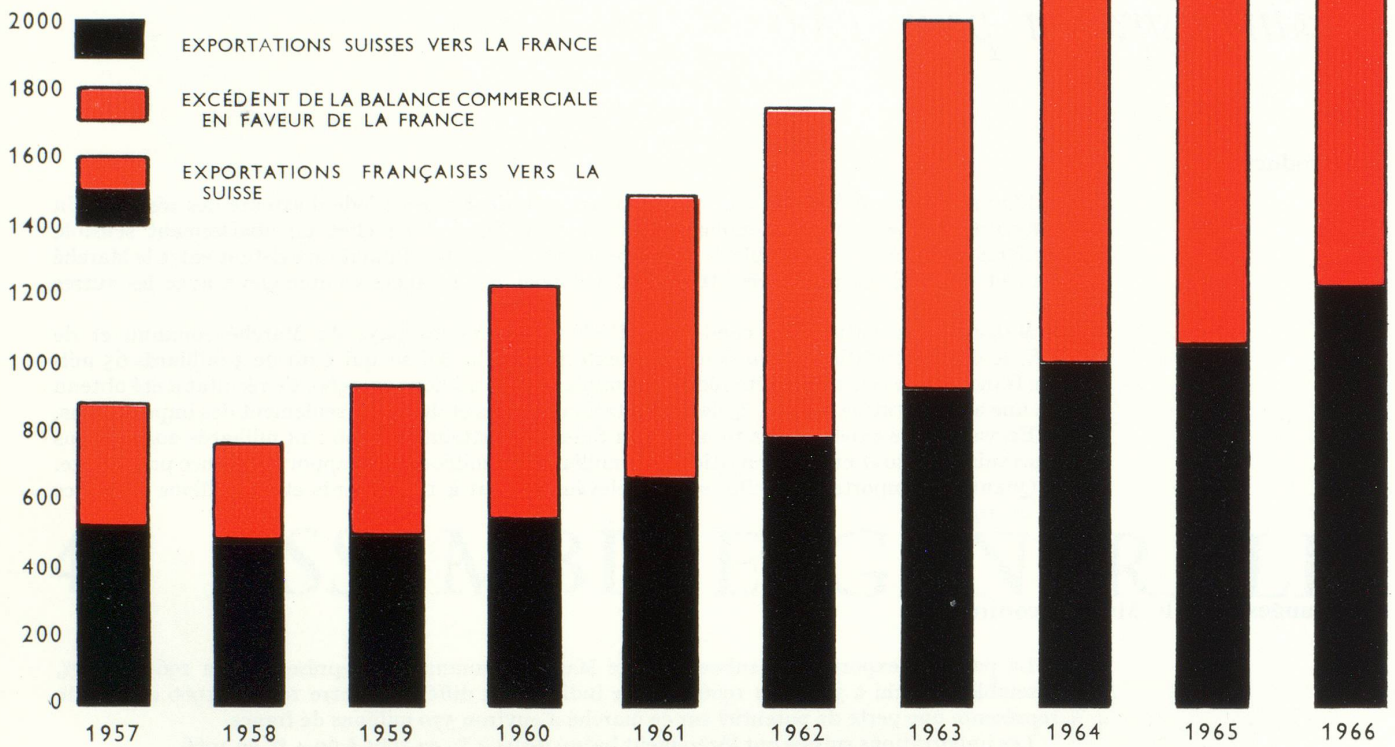
France-Suisse

Une certaine stagnation caractérise les exportations globales de la France vers la Suisse.

Le taux de croissance le plus élevé a été marqué par les vêtements avec 18 % et par les machines et appareils avec 15 %.

Par ailleurs, la baisse la plus importante frappe le sucre et les sucreries avec -46,6 %, faisant suite à une baisse de -27 % en 1965.

COMMERCE FRANCO-SUISSE 1957-1966
 EN MILLIONS DE FRANCS SUISSES COURANTS



Suisse-France

L'augmentation moyenne des exportations globales de la Suisse vers la France s'est élevée en 1966 à 17 %, contre 5 % en 1965, 6 % en 1964 et 18 % en 1963. On constate que la fidélité de la clientèle française à l'égard des produits suisses ne s'est pas démentie et que les représentants de l'industrie suisse qui sont autant de points d'appui individuels, ont permis d'assurer ainsi des positions commerciales utiles dans l'attente du résultat des négociations en cours du Kennedy-Round.

Une progression sensible se révèle dans tous les secteurs; par ordre d'importance :

	MILLIONS F F 1965	MILLIONS F F 1966	VARIATION EN %
Articles de librairies	53	70	+ 31,4
Produits chimiques organiques.	160	190	+ 24,6
Coton.	22	27	+ 20,4
Matières colorantes.	48	56	+ 18,0
Machines et appareils électriques	55	65	+ 17,8
Machines et appareils.	311	351	+ 12,7
Instruments et appareils d'optique.	67	75	+ 11,3
Produits laitiers	61	65	+ 9,1
Matières plastiques.	17	19	+ 9,1
Fonte, fer, acier.	27	29	+ 8,8
Produits énergétiques.	46	49	+ 6,5
Horlogerie.	66	70	+ 5,8

Activités de la Chambre

Le développement et la complexité des échanges, le durcissement de la concurrence, les reconversions et les concentrations industrielles ont eu pour conséquence une augmentation des sollicitations dont notre Compagnie a été l'objet. Grâce à une rationalisation accrue du travail et malgré une réduction de personnel, notre Compagnie a dû répondre à plus de 12 000 lettres individuelles, correspondant à une augmentation de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Cette tâche importante de secrétariat a été répartie entre les services ci-après :

Service commercial

Les activités de ce service sont très diverses, allant de la recherche de représentants ou de représentations, aux interventions de toute nature. D'importantes entreprises installées depuis longtemps à Paris préfèrent souvent avoir recours à nos services plutôt que d'intervenir directement. Des informations peuvent également être fournies sur la réputation des entreprises. D'autre part, des contrôles divers de marchandises ou autres sont souvent requis. Les frais dont nous demandons couverture sont très modérés, grâce au fait que notre Compagnie est une association sans but lucratif. Toutefois, la recherche de renseignements généraux, sollicités le plus souvent par des personnes ou sociétés qui ne sont pas membres, impose à notre Compagnie une charge astreignante et coûteuse.

Promotions de vente

En 1964 nous avons réalisé avec le concours de l'Exposition Nationale Suisse les « Semaines Suisses de Paris » et en 1965, une manifestation sur le thème « Contribution suisse à l'Élégance française ». Ces promotions avaient été réalisées en partie à titre démonstratif et sans mission particulière des associations professionnelles ou des groupements d'entreprises. En 1966, nous n'avons pas jugé utile de procéder à une nouvelle action de ce genre pour des raisons inhérentes à la situation des échanges commerciaux. Étant donné l'accroissement de la concurrence, nous restons à la disposition des organismes intéressés qui pourront ainsi recourir à notre expérience. Paris, en effet, n'est pas seulement le cœur et le cerveau du marché français, mais également un centre de rayonnement mondial.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes à même d'organiser des stands dans les Foires spécialisées, permettant ainsi une concentration des frais, en évitant la dispersion.

Service juridique

Ce service voue une part de son activité aux recouvrements de créances, aussi bien pour le compte en France de créanciers suisses, qu'en Suisse de créanciers français. Le nombre de nos interventions augmente chaque année et montre tout l'intérêt des chefs d'entreprises pour ce genre d'activité.

Ce service s'occupe également d'implantation et de constitution de sociétés, d'études de contrats et de statuts, ainsi que de problèmes fiscaux français et suisses. Son réseau de correspondants dans toute la France lui permet de faire face aux questions qui lui sont posées.

Publications

La « Revue économique franco-suisse » a traité au cours de l'exercice des thèmes suivants : « Travaux publics », « Enseignement », « Élégance, Sport et Industrie », et « Bilan de l'Europe ». Ces thèmes ont recueilli l'approbation et l'intérêt de nos adhérents, de la presse et du public. Cette publication a donc continué à se développer et nous nous efforçons à ce qu'elle représente de plus en plus la pensée de notre Compagnie.

Le nombre des abonnés au « Bulletin Hebdomadaire d'Information » a sensiblement augmenté cette année, montrant ainsi que les efforts d'information rapides et complets sont appréciés par nos adhérents.

« L'Annuaire franco-suisse 1967 » est sorti de presse comme prévu à fin novembre.

Publicité

Le fait que nos publications touchent plusieurs milliers de sociétés et chefs d'entreprises intéressés aux relations franco-suisses, donne à la publicité une efficacité appréciée.

Visites d'usines

Nous avons organisé un voyage mettant en évidence la collaboration technique franco-suisse, en faisant visiter à nos adhérents les Centrales Nucléaires de l'Électricité de France, à Chinon et à Saint-Laurent-des-Eaux. Ce groupe comprenait 250 personnes, dont la plupart étaient chefs d'entreprises.

Diners-Conférences

Le succès de ce genre de réunion est allé en grandissant, et nous avons accueilli le 16 mars, au Pavillon Dauphine, M. Edgar Pisani, Ministre de l'Équipement, qui a traité devant 420 convives du thème « Construction et organisation de la cité ». A l'occasion de notre Assemblée générale, le 7 juin 1966, M. Jean Keilling, Professeur à l'Institut National d'Agronomie, a traité des « Perspectives de l'agriculture européenne ». Les élections françaises ne nous ont pas permis d'inviter un membre du Gouvernement en automne.

Questions actuelles

1^o Droits de douane et taxes

Ce problème s'inscrit sous le signe de l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de la CEE fixé au 1^{er} juillet 1968. Les résultats généralement satisfaisants pour la Suisse du Kennedy-Round, réduiront dans une certaine mesure la discrimination douanière du Marché commun. Il n'en demeure pas moins que certaines industries suisses, comme les textiles, se trouvent toujours dans une position affaiblie en raison du taux d'abaissement moins favorable appliqué à leur égard. Il semble que l'équité commandera dans ce domaine certains aménagements particuliers. Au demeurant, les abaissements prévus par le Kennedy-Round s'échelonneront sur cinq ans, de telle sorte que les deux ou trois premières années présenteront encore de graves difficultés dans l'établissement de prix de revient compétitifs. Il est donc souhaitable que la proposition allemande tendant à mettre en vigueur les deux premières étapes dès le 1^{er} juillet 1968 se réalise.

D'autre part, l'engagement pris le 9 février 1967 par les six pays de la CEE d'adopter chacun pour son compte un système de taxation à la valeur ajoutée avant le 1^{er} janvier 1970, est un complément très important à la création de cette union.

Les deux pays de la Communauté qui, dès l'année prochaine, appliqueront déjà chez eux un système de TVA étendu en principe à tous les stades de la production et de la distribution, sont la France et l'Allemagne. Les États-membres se sont également engagés à conformer leur propre système de TVA à un modèle européen dont les règles sont contenues dans la deuxième directive qui a été adoptée et qui avait été préparée par la commission dès 1965. Mais chaque État reste libre de fixer le taux de la TVA à sa convenance. C'est ainsi que le taux général français sera de 16 %, le taux allemand de 10 %; aux Pays-Bas, il sera sans doute de 9 % à 10 %, en Belgique de 15 % et en Italie de 10 %. En fait, une certaine harmonisation des systèmes fiscaux semble se réaliser progressivement.

2° Convention franco-suisse pour éviter la double-imposition

La France a demandé la révision de la Convention du 31 décembre 1953 parce qu'elle estimait trop important le déséquilibre de la balance des revenus de capitaux comme de la propriété intellectuelle et qu'elle attribuait cet état de choses en partie à des investissements faits par des sociétés étrangères domiciliées en Suisse. La nouvelle Convention, qui se base sur le modèle élaboré par l'OCDE, prévoit d'importantes retenues à la source, qui resteront acquises à la France, mais dont l'application exigera beaucoup de patience et, hélas, de travail improductif pour les sociétés et les banques. Enfin, la discrimination des étrangers qui ne peuvent bénéficier de l'avoir fiscal (crédit d'impôt) subsiste. C'est fort regrettable, car cet état de choses auquel s'ajoute la nouvelle imposition à la source fait que les nouveaux investissements financiers suisses en France sont pratiquement arrêtés, bien que le développement de l'économie française en ait un grand besoin. Cette situation, si elle se maintient, ira à l'encontre des intentions gouvernementales de refaire de Paris une grande place financière internationale.

3° Liaisons franco-suisse par route, par air et par chemin de fer

Nous avons poursuivi nos efforts pour que l'établissement de liaisons valables entre le système autoroutier suisse et l'axe autoroutier du Nord au Sud de la France, soit réalisé dans le délai le plus rapide possible.

Nous avons également relevé la nécessité d'améliorer la liaison aérienne entre Lyon et Genève, qui constitue un développement régional naturel, vu que les liaisons ferroviaires ou routières entre les deux villes sont très médiocres.

Au demeurant, deux innovations intéressantes sont intervenues : une liaison aérienne journalière Berne-Paris et retour, et une liaison Paris-Genève par autorail. Nous nous en réjouissons.

4° Intégration européenne

Notre Compagnie a organisé le 4 mai, à la Chambre de commerce internationale, une Conférence-débat sur « La Société commerciale européenne ». Ayant fait le point de la situation, nous devons souhaiter que les milieux intéressés suisses ne restent pas à l'écart des études importantes qui sont réalisées à Bruxelles dans ce domaine.

Par ailleurs, le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun semble mettre un point suspensif à une éventuelle prise de position de la Confédération. Les résultats du Kennedy-Round permettent cependant d'attendre le moment favorable pour entamer de telles négociations.

Conclusion

Récemment, M. le Conseiller fédéral Schaffner, Chef du Département fédéral de l'économie publique, relevait que « les résultats négociés au Kennedy-Round permettent à la Suisse de souffler un peu, sans pour autant perdre du temps. Ils constituent une alternative bienvenue et ont comblé dans une mesure appréciable le fossé des droits de douane. Si le Marché commun ne devait pas s'élargir, il conviendrait alors de négocier sur le plan bilatéral, en faisant appel à nos rapports de bon voisinage, et en jouant aussi notre atout principal : le fait que, chaque année, la CEE retire 5 milliards de francs suisses de ses échanges commerciaux avec notre pays, lequel reste son troisième client (en chiffre absolu) et le plus important sur le continent ».

Il dépendra des membres de la CEE, comme de la Suisse, du choix entre cette dernière solution et une association au Marché commun, à laquelle le Général de Gaulle a fait allusion pour tous les membres de l'AELÉ.

La Chambre de commerce suisse en France souhaite que le choix se porte sur la solution qui puisse le mieux affermir et développer les relations d'amitié séculaire qui existent entre la France et la Suisse, car ces relations constituent l'un des éléments de fondation les plus stables de l'Europe de demain.

Administration de la Chambre

Le Conseil d'administration de notre Compagnie s'est réuni cinq fois en 1966.

Au cours de cet exercice, nous avons eu le chagrin de perdre notre Président d'Honneur, Son Excellence M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France. Le souvenir de cet homme, si doué, et le lustre qu'il donna à la mission diplomatique suisse en France, resteront longtemps dans nos mémoires. Pour le pays, comme pour notre Compagnie, la perte subie est irréparable.

Les mandats d'administrateurs de MM. Schneebeli et Primault ont pris fin à l'Assemblée générale de 1966. Ils ont rempli leurs fonctions avec distinction au sein du Conseil pendant de nombreuses années. Nous les remercions très sincèrement de leur précieux appui et espérons qu'ils voudront bien continuer à soutenir nos activités.

Les membres suivants du Conseil, dont le mandat de trois ans vient à échéance à cette Assemblée, sont rééligibles. Il s'agit de :

MM. Jacques de Bavier,
Arthur Biedermann,
Émile-Victor Bitterli,
Edmond Chalut,
Charles Friedlander,
Pierre Gschwind,
Jean-François Lindt,
Christian de Pourtalès,
Robert Vernay,
Bertrand Vernes.

Nous proposons à l'Assemblée générale la nomination de cinq nouveaux administrateurs :

MM. Paul Chaudet, Ancien Président de la Confédération Suisse,
Jean Bridel, Président-Directeur général de Luwa S. A.,
Blaise Clerc, Président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie,
Jean-Otto Frey, Directeur de l'Imprimerie Chaix-Desfossés Néogravure,
Robert Montandon, Directeur général de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale.

Ce rapport ne serait cependant pas complet si nous n'exprimions pas notre vive appréciation pour le travail constructif des comités de nos Sections de Lyon et Marseille.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à Son Excellence M. Pierre Dupont, nouvel Ambassadeur de Suisse en France et exprimons également notre reconnaissance à Son Excellence M. Claude Caillat, Ambassadeur de Suisse près l'OCDE, ainsi qu'aux collaborateurs de l'Ambassade à Paris et en province, aux Administrations fédérales et aux Groupements professionnels et commerciaux dont la confiance nous est précieuse, ainsi que le soutien.

Enfin, le personnel à Paris et en province mérite également une mention spéciale et des remerciements pour avoir su faire face avec courage et dynamisme, avec des moyens de plus en plus limités, à des tâches de plus en plus étendues.

Les organes d'administration de la Chambre de commerce suisse en France

Président d'honneur

Son Excellence M. Pierre DUPONT, Ambassadeur de Suisse en France.

Membres d'honneur

- M. Carl-J. BURCKHARDT, ministre plénipotentiaire.
- M. Pierre MICHELI, ambassadeur.
- M. Pierre de SALIS, ministre plénipotentiaire.
- M. Louis BOVET, ancien président de la section de Marseille et du Sud-Est.
- M. Georges HIRZEL, ancien président de la Section de Lyon et du Centre.
- M. Hugues JÉQUIER, ancien président.
- M. Georges-E. REYMOND, ancien président.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Jean-Louis GILLIÉRON, Paris. Représentant de la Société de Banque Suisse.

Vice-Président :

M. Bernard de MULLER, Paris. Directeur général de Chauffage Sulzer S. A.

Trésorier :

M. Beat NOTZ, Paris. Promotion financière S. A. Administrateur de Notz et C^{ie}, Bienne.

Membres :

- M. Charles AMIET, Paris. Administrateur des Papeteries de la Chapelle.
- M. Gérard BAUER, Bienne. Président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.).
- M. Jacques de BAVIER, Neuilly-sur-Seine, Administrateur de Sociétés.
- M^e Alain BERTHOUD, Paris. Avocat-conseil de l'Ambassade de Suisse en France.
- M. Arthur BIEDERMANN, Marseille. Négociant en cuirs et peaux.
- M. Émile-Victor BITTERLI, Zurich. Administrateur de Sociétés. Président de l'Alliance française de Zurich.
- M. Xavier de BOCCARD, Lyon. Directeur de la S. A. Comptabilités-Statistiques. Président de la Section de Lyon et du Centre.
- M. Armand BOURGNON, Paris. Directeur de l'Office national suisse du tourisme.
- M. Jean BRIDEL, Joinville-le-Pont. Président-directeur général de Luwa S. A.
- M. Jean-Louis BURCKHARDT, Paris. Directeur-administrateur de la Société commerciale des chaussures Bally-Camsat.
- M. Edmond CHALUT, Paris. Directeur commercial des Produits suisses Georges Fischer S. A.
- M. Paul CHAUDET, Rivaz. Ancien Président de la Confédération Suisse.
- M. Blaise CLERC, La Chaux-de-Fonds. Président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie.
- M. André CRAMER, Directeur financier de Rank Xerox S. A. Administrateur de J. M. Curie & C^o.
- M. Emmanuel FAILLETTAZ, Lausanne. Président du Comptoir Suisse.
- M. Émile FEHR, Paris. Président-directeur général de la Société Française Bunge.
- M. Robert FIRMENICH, Genève. De la Société Firmenich et C^{ie}.

- M. Jean-Otto FREY, Paris. Directeur de l'Imprimerie Chaix-Desfossés Néogravure.
- M. Charles FRIEDLANDER, Tricots « Sélection ». Berne. Président du Cercle commercial suisse, Paris.
- M. André GEISER, Paris. Directeur des Produits Sandoz S. A.
- M. Jean-Pierre GREYER, Baden. Directeur de la Société Anonyme Brown, Boveri et C^{ie}.
- M. Paul GRUAZ, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Gérant de la Société Pyragric.
- M. Pierre GSCHWIND, Champigny-sur-Marne. Administrateur, directeur général des Établissements Wander.
- M. Charles GUEISSAZ, Paris. Gérant de Escher Wyss (France).
- M. Élie GUEISSAZ, Paris. Directeur général de la Société Française Gardy.
- M. André JOSEPH, Lille. Consul honoraire de Suisse à Lille. Ingénieur, représentant. Ateliers de Construction Rieter S. A.
- M. J.-F. LINDT, Lyon. Directeur commercial.
- M. Robert MONTANDON, Lausanne. Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale.
- M. Henry NUSSLÉ, Champigny-sur-Marne. Président de l'électrofil S. A.
- M. Christian de POURTALÈS, Paris. Associé gérant de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet et C^{ie}.
- M. Michel de REYNIER, Paris. Directeur général adjoint des Produits Roche S. A.
- M. Jean de SENARCLENS, Genève. Directeur adjoint de la Société générale pour l'industrie.
- M. Henri STAMM, Marseille. Docteur ès sciences économiques. Ancien Directeur du Comptoir Commercial André et C^{ie} S. A. Président de la section de Marseille.
- M. Pierre STOFFEL, Zurich. Directeur Escher-Wyss S. A.
- M. Flurin TURNES, Paris. Gérant de la Maison Buhler frères.
- M. Robert VERNAY, Paris. Directeur général des Hôtels Maurice, Prince de Galles et Grand Hôtel.
- M. Bertrand VERNES, Paris. Banquier, Associé-gérant de la Banque Vernes et C^{ie}.
- M. Frédéric VOSER, Paris. Gérant de la Maison Georges Meyer et C^{ie}. S. A. Tresses et cloches pour chapellerie.

Commissaires aux comptes

M. Ernest JORIN, Paris. Industriel.
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE D'EXPERTISE COMPTABLE, Paris.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Jean-Louis GILLIÉRON.

Vice-Président :

M. Bernard de MULLER.

Trésorier :

M. Beat NOTZ.

Membres :

- M. Xavier de BOCCARD.
- M. Edmond CHALUT.
- M. Charles GUEISSAZ.
- M. Élie GUEISSAZ.
- M. Henri STAMM.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : M. Georges-Olivier ROBERT-TISSOT,
Docteur en droit.

Exposé de Monsieur Jean-Louis Gilliéron

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

Notre Compagnie est comme un observatoire qui permettrait de voir les problèmes suisses avec les yeux de la France, ceux de la France tels qu'on les voit de Suisse, et d'envisager les problèmes généraux sous la double optique de nos deux pays.

Ce que nous percevons de cet observatoire est préoccupant. En Europe occidentale, les affaires ne vont pas bien. Elles pourront peut-être s'améliorer dans les mois qui viennent, mais à terme les perspectives resteront sombres.

Nous traversons en effet une période d'adaptation difficile pour n'avoir pas su être raisonnables.

Aux années d'après-guerre, avec leur dure tâche de reconstruction, ont succédé des années d'euphorie, où nous avons cru que le développement économique était sans limite et s'effectuerait dorénavant sans difficulté. L'inflation, plus ou moins apparente selon les pays, avait un effet anesthésiant, alors que c'était en réalité le cancer des monnaies qui s'installait.

Nous avons pris de mauvaises habitudes, l'économie privée, dans son ensemble, a abusé du crédit basé sur des valeurs imaginaires, boursières ou immobilières; et l'État a fait de même, poussé par les besoins de chacun et animé du même esprit de facilité.

Les ambitions étaient trop souvent disproportionnées aux moyens, et les perspectives illusoires.

Guidés par l'exemple de l'économie américaine, dont les bases ont peu de points communs avec les nôtres, nous pensions la rattraper ou tout au moins la suivre sans peine. Or, nous n'étions pas préparés à une course de cette cadence, où nous nous sommes essoufflés.

Il importe donc de trouver un autre rythme. L'économie privée, que la faillite sanctionne, saura bien le trouver toute seule. Mais l'État y parviendra-t-il aussi aisément? C'est là sans doute qu'est le problème.

A des degrés divers, selon le pays auquel nous appartenons, l'État demande trop à l'économie privée, à la libre entreprise. Cette dernière, il y a quelques années, le lui donnait sans trop se plaindre, sachant bien qu'au travers de l'inflation, ses stocks et ses immeubles se valorisaient sans effort et que les prix suivaient. Mais l'heure de la vérité est maintenant là.

A la cadence actuelle de l'économie, il n'est plus possible que les impôts ou taxes absorbent jusqu'à 45 % du produit national brut, comme c'est le cas dans certains pays européens. C'est à la fois une iniquité, car c'est pénaliser l'esprit d'entreprise, et un non-sens, car c'est tuer la poule aux œufs d'or. En demandant trop à l'entreprise privée, on prend le risque d'interrompre les investissements, de provoquer la stagnation et par là un retard

aux conséquences graves, car les libérations d'échanges, qui viendront l'an prochain, vont encore accroître la concurrence et rendre nos économies plus vulnérables.

Si l'économie libérale à l'image américaine ne saurait être copiée chez nous, sous prétexte de productivité ou d'efficacité, l'économie dirigée du type socialiste ne peut être que moins encore une source d'inspiration, car elle est loin d'avoir trouvé son assise, et son efficacité reste à démontrer.

Nous sommes donc condamnés, Européens de demain, à trouver notre système économique propre, basé, je le souhaite, sur la libre-entreprise et animé par le profit, car l'expérience nous apprend que c'est là le système le plus efficace.

Cela supposera l'harmonisation de nombreuses conceptions fondamentales. En effet, des difficultés considérables apparaîtront, vu que nos idées d'un pays à l'autre, sur le rôle de l'administration, par exemple, sont parfois diamétralement opposées, comme notre conception de l'homme, de la propriété et du profit lui-même.

Tout cela montrerait, si nous ne le savions déjà, que nous avons devant nous de grands problèmes, à court et à long terme.

Plus que jamais, les Chambres de commerce, émanations de l'économie privée, devront suivre ces questions attentivement. Elles devront avoir le courage de dénoncer les solutions d'inspiration démagogique; elles sont particulièrement dangereuses, car elles visent à faire plaisir à tout le monde, sans faire de bien à personne. J'illustrerai leurs conséquences par cette anecdote.

Un financier se voyait reprocher par un interlocuteur sa fortune, évaluée à quelque 250 millions de francs, et qui d'après ce dernier, devrait être répartie entre tous les Français. « Qu'à cela ne tienne », dit le financier en mettant la main à la poche, « il y a 50 millions de Français; cela fait 5 francs pour chacun, voici votre part! »

Les Chambres de commerce ont devant elles un rôle important à jouer; car pour reprendre une formule qui n'est pas mienne, elles ont la valeur de poteaux indicateurs dans notre voyage de chaque jour aux pays de l'économie.

Je souhaite qu'elles en aient de plus en plus conscience, et qu'elles jouent leur rôle avec courage, sans jamais se lasser; c'est le meilleur service qu'elles puissent rendre à l'économie.

Je regrette d'avoir évoqué ici des vérités premières. Mais il est extrêmement préoccupant de les voir oublier à un tel point.

C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir, en ce moment, de les rappeler de ma modeste place.

Allocution

de S. E. Monsieur Pierre Dupont

Ambassadeur de Suisse en France

Vous avez bien voulu m'adresser d'aimables paroles de bienvenue, alors que j'assiste pour la première fois à votre Assemblée générale. Je vous en remercie. Vous savez que je me suis efforcé, tout au long de ma carrière, d'entretenir avec les Chambres de commerce et leurs représentants les relations les plus intenses et les plus confiantes. Nous concourons tous au même objectif. Nous œuvrons, nous sur le plan officiel, vous sur le plan privé, au développement harmonieux des relations économiques avec notre pays de résidence. Attentifs aux fluctuations du marché, orientés par vos membres sur leurs difficultés, suivant l'évolution de la conjoncture, vous êtes un peu pareils aux guetteurs des temps passés qui, du haut des remparts, surveillaient l'horizon. Vous continuez aujourd'hui cette veille, préoccupés non seulement de sauvegarder les positions acquises mais encore de les développer. Vous constituez un lien entre le monde des affaires et nous. Ainsi l'État, d'une part, et l'initiative privée, d'autre part, peuvent-ils collaborer pour le plus grand bien de nos échanges. J'ai toujours apprécié ces contacts fructueux. Je sais le travail que votre Chambre a accompli. Je sais également que sans être aussi ancienne que celle de Marseille, ancêtre de toutes les Chambres de commerce du monde puisqu'elle fut fondée en 1559, la vôtre célébrera l'an prochain son cinquantenaire. 50 ans! Votre Compagnie a derrière elle un beau passé. Elle a su réaliser les espoirs que l'on avait placés en elle. Il ne vous reste qu'à poursuivre sans vous lasser la route ainsi tracée.

Dans un monde en évolution, les sujets ne manquent guère qui doivent retenir l'attention des membres de votre éminente Compagnie. Je ne céderai pas à la tentation, dans cette très courte allocution, de vouloir les évoquer tous. Je me bornerai à procéder à un bref tour d'horizon, retenant les questions qui sont au premier plan de nos activités et de nos préoccupations : la situation de notre économie, celle de notre commerce extérieur, et en particulier les échanges économiques franco-suisse. Encore devrai-je en l'espèce m'en tenir à l'art difficile qui consiste à dire le plus de choses possibles dans le moins de temps. Mais la maîtrise que vous avez de ces questions facilitera mon propos.

Quel est le bilan de l'économie suisse en 1966? Comme l'interdépendance des économies n'est aujourd'hui ni intracommunautaire, ni même européenne, mais mondiale, la Suisse tout comme la France et les autres pays industriels ressent les effets de la baisse de production intervenue aux États-Unis, en Allemagne, et en Grande-Bretagne notamment. Ceci saurait d'autant moins surprendre que ces trois pays assurent à eux seuls les trois-quarts des activités industrielles de tous les pays membres de l'OCDE. Le ralentissement de la croissance économique s'est poursuivi en Suisse, mais l'accroissement réel du produit national par tête de population active a atteint 3,3 %. Pour une économie en état de plein emploi, ce taux est élevé. Les salaires, les prix et les coûts ont continué à monter. Le renchérissement de 4,6 %

enregistré à la fin de l'année dernière résultait cependant de causes plus structurelles qu'inflationnistes. Le fait que cette hausse ait été ramenée à 3,6 % à fin avril de cette année est de bon augure. En Suisse, la surchauffe est moins prononcée. Les mesures qui ont été prises il y a trois ans pour tempérer une prospérité génératrice d'inflation, ont pu être mises de côté, à l'exception de celles limitant la main-d'œuvre étrangère et les crédits bancaires. Dans l'ensemble, donc, une expansion raisonnable dans un contexte économique relativement stable si on le compare à la situation des grands pays industrialisés. Dans l'avenir immédiat, la lutte contre l'inflation demeurera le principal problème de notre politique conjoncturelle. En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, vous savez qu'une nouvelle diminution de 2 % de celle-ci, décidée en février, devra être réalisée jusqu'en juillet prochain.

Quels ont été les résultats de notre commerce extérieur l'an dernier? Nous avons atteint le montant de 31,2 milliards. Après un chiffre record d'augmentation de nos exportations de 13,7 % au cours du premier semestre 1966, la situation s'est légèrement détériorée. Toutefois le taux de l'augmentation annuelle moyenne de 10,4 % est satisfaisant. Le fait qu'il marque le pas à 6,6 % pour le premier trimestre 1967 ne me paraît pas alarmant. En effet, d'une part les possibilités d'accroissement de la production ne sont pas illimitées, surtout en période de compression de la main-d'œuvre; d'autre part, une pause de la conjoncture offre une possibilité de remise en ordre des structures mises à l'épreuve dans la phase de surchauffe et d'inflation que nous venons de vivre. Il faut rapprocher maintenant de ces données celles qui concernent nos importations, qui ont encore augmenté fortement. Elles ont totalisé 17 005 milliards, soit presque 30 % du revenu national, et près de 3 000 francs par tête d'habitant. Soulignons que la couverture des importations par les exportations s'est améliorée en passant de 78,1 à 83,5 % (couverture des importations la plus élevée notée depuis 1961). Cette constatation prouve que nos exportateurs ont pu faire face à la concurrence de manière tout à fait satisfaisante. Le déficit de la balance commerciale a été ainsi réduit de 10,5 %. Ramené en deux ans de 4 à 2,8 milliards, ce déficit — il est intéressant de le relever — peut être comblé par les seuls revenus de nos avoirs à l'étranger, estimés à quelque 3 milliards. Un tiers correspond au produit des investissements directs à l'étranger de nos grandes sociétés. Les revenus privés et les fonds de placement couvrent un deuxième tiers. Le solde est représenté par les contributions des banques, sociétés d'assurance et entreprises de commerce international. Un examen rapide de l'éventail de nos exportations montre que la CEE en absorbe 38 %, l'AELE, 19,6 %, les États-Unis 10,7 % et le reste du monde le solde. Si l'on considère nos importations, elles proviennent pour 60,3 % de la CEE, 15,5 % de l'AELE, 9,4 % des États-Unis et 14,8 % du reste du monde.

Et la part de la France, me direz-vous? Vous êtes, dans ce domaine, des spécialistes. Je ne ferai donc que rappeler quelques faits qui vous sont connus. En 1966, les échanges commerciaux de la France avec tous les pays étrangers se sont soldés par un déficit de 4 800 000 000, alors qu'avec la Suisse ils laissaient un bénéfice de 1 400 000 000. De tous les pays du monde, le nôtre est celui qui consomme le plus de produits français par habitant. Il est, en dehors du Marché commun, le troisième client de la France après les États-Unis et le Royaume-Uni. Il lui a acheté l'an dernier pour 30 % de produits de plus que l'ensemble des pays de l'Est. La France fournit 14,2 % de nos importations totales, soit le quart des produits en provenance du Marché commun. Vers elle vont 8,4 % de nos exportations totales. J'arrêterai là ces rappels d'une situation qui vous est familière.

Ce bref tableau nous amène à comprendre que notre tâche consiste à : sauvegarder les intérêts suisses, là où l'évolution de l'intégration européenne le demanderait; contribuer au développement du commerce mondial en participant activement aux négociations au GATT, au Kennedy Round; étudier les relations économiques de la Suisse avec les pays en voie de développement; examiner les problèmes particuliers que posent les échanges commerciaux

avec les pays de l'Europe de l'Est. Tels sont les objectifs de notre politique économique. Les récentes négociations du Kennedy Round ont montré l'imbrication des économies des pays industrialisés. Elles ont aussi attiré l'attention de quelques-uns de nos partenaires sur la place occupée par notre pays.

Intéressée plus que quiconque à la démobilisation des entraves au commerce extérieur, la Suisse a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction des résultats du Kennedy Round. Il ouvre à notre économie de meilleurs débouchés; il atténue de façon appréciable la discrimination douanière à laquelle sont exposés nos produits sur les marchés de nos plus grands clients et notamment de la CEE.

Les relations de bon voisinage, j'oserais même dire de très bon voisinage, qui se sont établies à Genève entre la Suisse et la CEE, ne manqueront certainement pas de créer un climat de confiance particulièrement important en vue de l'intensification future de la collaboration européenne.

Notre politique n'est pas entachée d'immobilisme. Notre objectif constant reste celui d'ouvrir le chemin à une participation de notre pays à un Marché européen élargi. Je veux espérer qu'une solution sera trouvée qui permettra à la Suisse, compte tenu de sa neutralité et de sa structure démocratique et fédéraliste, d'y trouver place.

Comme l'a dit M. Schaffner, Conseiller fédéral, Chef du Département de l'Économie publique, *nous ne cesserons pas de rechercher sans œillères et dans un esprit constructif les moyens d'assurer la participation de la Suisse à une communauté élargie des peuples en Europe et dans le monde, pour autant qu'on laisse à notre Confédération fondée il y a bientôt sept cents ans son but et sa raison d'être : la sauvegarde de notre individualité et de notre liberté grâce à une neutralité qui remonte à plus de quatre siècles et demi.*

Compte d'exploitation de l'exercice 1966

CHARGES

PRODUITS

	F			F
STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14.616,87		STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE	13.573,70
FRAIS DES PUBLICATIONS	183.960,56		PRODUITS DES PUBLICATIONS	244.240,60
ACHATS DIVERS	892,90		PRODUITS DES MANIFESTATIONS	44.163,42
FRAIS DES MANIFESTATIONS	46.291,20		COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	482.657,70
FRAIS DE PERSONNEL	330.048,74		RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	21.936,35
IMPOTS ET TAXES	46.142,55		RECETTES DIVERSES	11.130,25
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	84.596,70		PRODUITS FINANCIERS	4.980,26
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	6.537,87			
FRAIS DIVERS DE GESTION	84.465,28			
FRAIS FINANCIERS	3.848,83			
PROFIT D'EXPLOITATION	21.280,78			
	822.682,28			822.682,28

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte d'Exploitation de l'exercice 1966 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 juin 1967.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Compte de pertes et profits de l'exercice 1966

CHARGES

PRODUITS

	F			F
PERTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	7.718,91		PROFIT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	21.280,78
PERTES EXCEPTIONNELLES	1.278,06		PROFITS EXCEPTIONNELS	2.163,69
EXCÉDENT DE RECETTES	14.447,50			
	23.444,47			23.444,47

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte de Pertes et Profits de l'exercice 1966 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 2 juin 1967.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.

Bilan au 31 décembre 1966

ACTIF

PASSIF

	F	F		F	F
VALEURS IMMOBILISÉES			FONDS PROPRES		
Prêts à plus d'un an	82.500,—		Fonds propres au 31 décembre 1965 . .	107.199,04	
Titres de participation	26.000,—		Solde bénéficiaire de l'exercice 1966 . . .	14.447,50	121.646,54
Dépôts et cautionnements	468,20	108.968,20			
VALEURS D'EXPLOITATION			DETTES A LONG ET MOYEN TERMES		
Stock papier d'impression		13 573,70	Dettes à plus d'un an		5.144,12
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES			DETTES A COURT TERME		
Clients	72.882,01		Fournisseurs	83.234,24	
Autres débiteurs	44.685,48		Autres créanciers	32.193,72	
Comptes de régularisation-actif	10.644,79		Comptes de régularisation-passif	47.668,18	
Titres de placement	135.600,—		Banques	148.588,09	311.684,23
Banques et chèques postaux	50.827,25				
Caisse	1.293,46	315.932,99			
		438.474,89			438.474,89

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1966 reproduit ci-dessus ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 2 juin 1967.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE
B. Le Roy, B. Vilaine,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.